

Guide de retour des résidents

Un guide pour le retour des résidents
à Jasper après une évacuation en
raison d'un incendie de forêt.



JASPER

Communauté pour
tout le monde



Parcs
Canada

Parks
Canada



Table des matières

Reconnaissance des territoires traditionnels	4
Déclaration du commandement unifié	5
Message du maire Richard Ireland	6
Message du directeur du parc national Alan Fehr	7
Bienvenue chez vous : Faites preuve de prudence	9
 1.0 Planifiez votre retour	10
1.1 Centre de retour et de soutien	10
1.2 Approvisionnement essentiel	11
1.3 Problèmes de santé	11
 2.0 Mesures de sécurité dans la ville et le parc	12
2.1 Dangers	12
2.2 Qualité de l'air	13
2.3 Zones fermées	14
 3.0 Rentrer chez soi en toute sécurité	14
3.1 Avis d'ébullition d'eau	15
3.2 Évaluer les dangers extérieurs	16
3.3 Évaluer les dommages structurels	16
3.4 Entrer de manière sécuritaire	17
3.5 Liste de vérification pour le nettoyage	18
3.6 Moisissures	19
3.7 Réfrigérateurs, congélateurs et lave-vaisselles	20
3.8 Nourriture	20
3.9 Systèmes CVC	21
3.10 Nettoyage extérieur	21
3.11 Jardins	21

		
	4.0 Électricité, gaz, et téléphone	22
	4.1 Électricité	22
	4.2 Gaz	22
	4.3 Téléphone	23
		
	5.0 Élimination des déchets	23
		
	6.0 Assurance	24
	6.1 Points clés	24
	6.2 Liste de vérification pour les assurances	24
		
	7.0 Ressources en santé mentale	26
	8.0 Ressources en cas d'urgence	27
	9.0 Et ensuite?	27
	Transition post-incident du Complexe d'incendies de Jasper	28
		
	10.0 Déclaration relative aux dangers inhérents	30
	11.0 Merci à nos partenaires	31
		



Le parc national Jasper se trouve dans le territoire des Premières Nations signataires des Traités n° 6 et n° 8 ainsi que dans le territoire ancestral des Anishinabe, des Aseniwuche Winewak, des Dene-zaa, des Nêhiyawak, des Secwépemc, des Stoney Nakoda, des Mountain Métis et des Métis. Nous rendons hommage aux générations de ces Nations – celles d’hier, celles d’aujourd’hui et celles de demain – qui continuent d’assurer l’intendance de ce territoire.



Commandement unifié : Parcs Canada et la Municipalité de Jasper

L'histoire du complexe d'incendies de forêt de Jasper illustre la confiance inébranlable des équipes du commandement unifié.

Cette confiance est fondée sur des années de préparation, de formation, et des relations forgées lors d'incidents passés, tels que l'incendie Chetamon en 2022.

À ce jour, le complexe d'incendies de Jasper est le plus difficile et laborieux que Parcs Canada n'ait jamais eu à gérer. La force dévastatrice de ce feu de forêt ne peut qu'inspirer un profond sentiment d'humilité. Dans de telles circonstances, le travail accompli sous un commandement unifié par Parcs Canada et la Municipalité de Jasper restera à jamais gravé dans nos mémoires comme un exemple remarquable de collaboration et de détermination.

L'objectif commun de protéger la population est soutenu par le courage et le professionnalisme d'innombrables premiers intervenants. Dès le début des incendies, les locaux se sont mobilisés pour protéger la communauté et les infrastructures essentielles de Jasper, et se soutenir les uns les autres. La volonté de protéger Jasper s'est appuyée sur un objectif commun et sur les ressources humaines et les compétences techniques approfondies de plusieurs organismes. Nous vous remercions sincèrement et nous avons tissé des liens profonds avec chacun-e d'entre vous.

Unis par un objectif commun, une multitude d'organismes collaborent pour protéger la communauté et freiner le feu de forêt. Jasper existe encore grâce à ces efforts. Le travail des équipes effectué sous un commandement unifié est basé sur la confiance. Cette confiance s'est forgée au cours de 20 années de préparation. Les équipes de la Municipalité de Jasper et de Parcs Canada ont régulièrement simulé des incidents et des scénarios chaque année pour se préparer à une situation de cette envergure. Nous n'avons pas été parfaits, ce qui est impossible. Mais nous avons travaillé avec acharnement et en coopération, et ensemble, nous avons réussi.

Nous sommes également unis par le deuil après le décès tragique de Morgan Kitchen d'Alberta Wildfire. Nous n'oublierons jamais ce jeune homme et son équipe, et la contribution qu'il a apportée à ce parc et à cette communauté.

Nous avons mené un combat difficile pour protéger Jasper. Nous avons traversé cette épreuve ensemble, et cela n'a pas été facile. Devant des défis extrêmes, nos équipes ont su se faire confiance, sachant qu'il est possible de surmonter les difficultés lorsque l'on travaille ensemble vers un objectif commun.

La ville de Jasper ne sera plus la même, mais nous pouvons envisager l'avenir avec espoir et optimisme, en gardant la même confiance et le même esprit de collaboration ayant guidé nos efforts face au complexe d'incendies de Jasper.





Amis, voisins, et Jasperois,

Nous vous remercions de votre patience tandis que nous travaillions avec diligence pour vous permettre de revenir en toute sécurité dans votre communauté, prête à vous accueillir. Vous avez désormais eu un certain temps pour assimiler les nouvelles dévastatrices des dernières semaines.

Certain-es d'entre vous ont perdu leurs maisons, entreprises, et moyens de subsistance. Pour d'autres, la douleur se reflète dans les pertes subies par la famille, les amis, et les voisins. En tant que communauté, la perte de l'un est une perte pour tous. Pour ceux et celles qui ont perdu tant de choses; maisons, souvenirs et biens précieux réduits en cendres, qui ont un avenir incertain et le cœur brisé : je partage votre douleur. Bien que les pertes aient été dévastatrices, je vous encourage à réfléchir à ce que nous n'avons pas perdu et à ce que nous avons gagné. Nous n'avons pas perdu notre capacité de créer des liens entre nous; nous n'avons perdu aucune infrastructure essentielle; nous n'avons pas perdu notre ville ni notre communauté. Nous avons, et nous continuerons d'éprouver une profonde douleur, mais nous n'avons pas

perdu espoir. Et nous avons gagné en force grâce à l'élan de soutien des autres et à notre solidarité. Nous sommes forts. Nous sommes résilients. Jasper, c'est chacun de nous. Je vous assure que l'ensemble du Conseil et moi-même sommes déterminés à soutenir notre communauté afin de surmonter ce défi sans précédent, et plus encore. Nous continuons à travailler en étroite collaboration avec tous les paliers de gouvernement, organisations et agences pour veiller à ce que les besoins de notre communauté – vos besoins – soient satisfaits. Votre résilience et votre force ont toujours été le cœur et la pierre angulaire de notre communauté. Dans les jours, semaines et mois à venir, nous nous rassemblerons et soutiendrons mutuellement : nous traverserons cette épreuve ensemble, de manière unie. Veuillez continuer à faire preuve de patience et à prendre soin de vous, de vos proches et des membres de la communauté. Cette expérience sera toujours profondément traumatisante pour chacun de nous et pour la communauté. N'hésitez pas à demander le soutien dont vous avez besoin. Je vous encourage à vous rapprocher de vos voisins, collègues et amis, et à faire appel à des professionnels si nécessaire : partagez votre chagrin, partagez votre douleur, restez connectés. Obtenez de l'aide auprès des nombreux services de soutien offerts à Jasper. Faites preuve de courage, demandez de l'aide. Nous continuerons à nous serrer les coudes. Là où il y a des maisons pour certains, il y a une communauté pour tous.

Avec tout mon soutien et ma détermination indéfectibles,

Richard Ireland

Maire de la Municipalité de Jasper





Chers et chères résident-es de Jasper,

Alors que vous vous préparez à revenir dans votre communauté, je souhaite exprimer ma profonde admiration et ma sincère reconnaissance pour votre résilience, votre esprit indéfectible et votre patience durant cette période difficile. Le complexe d'incendies de Jasper continue de nous éprouver et de nous rappeler la force et la solidarité qui définissent notre communauté.

Le processus de retour à Jasper sera émotionnel, parfois décourageant, et pourrait susciter des sentiments mêlés d'appréhension et de soulagement. Ce Guide de retour des résidents est conçu pour vous accompagner tout au long de cette transition, en vous offrant le soutien et les informations nécessaires pour assurer votre sécurité et votre bien-être lors du retour. Beaucoup d'entre vous ont subi de grandes pertes : maisons, entreprises et moyens de subsistance ont été détruits. Le tissu de notre communauté a changé, et certaines personnes ne pourront peut-être pas revenir immédiatement.

L'étape du retour n'est que la première phase de reconstruction. Parcs Canada, la Municipalité de Jasper et le gouvernement albertain travaillent déjà en étroite collaboration à la planification des prochaines étapes de rétablissement. Nous nous engageons à veiller à ce que les résident-es de Jasper soient pleinement impliqués au fur et à mesure

de l'avancement des travaux. Ensemble, nous apporterons la même dévotion et le même dynamisme qui nous ont animés depuis les premières heures de l'incendie du 22 juillet.

Il a été incroyablement réconfortant de constater à quel point Jasper, profondément aimé par ses résident-es, occupe une place particulière dans le cœur et l'esprit des Canadiens et Canadiennes, et des personnes à travers le monde. Ceux et celles qui ont visité Jasper, célébré des moments marquants, connecté avec la nature, exploré ses vastes étendues, peint ses paysages, vécu des aventures, ou qui ont tout simplement trouvé la paix, ici, ont manifesté un soutien immense en cette période difficile. Jasper est plus qu'un lieu; c'est le théâtre de nombreuses histoires et souvenirs personnels, et cet élan mondial de solidarité témoigne de son importance immuable.

La mobilisation des organismes à travers le pays pour apporter leur aide en cette situation d'urgence a également été profondément émouvante. Des milliers de personnes contribuent aux efforts de lutte contre les incendies, aux interventions de l'incident et à la reconstruction de notre communauté. Le personnel dévoué de diverses organisations et agences provinciales et nationales travaille sans relâche pour protéger et reconstruire notre communauté, le parc national et notre mode de vie. Leur courage, leur dévouement et leur générosité ont été une véritable source d'inspiration.

Lorsqu'on pense à l'avenir, nous savons qu'un travail considérable nous attend.

Le chemin à parcourir sera peut-être long, mais je suis convaincu que nous en sortirons plus forts et unis que jamais.

Avec toute ma gratitude,

Alan Fehr

Directeur, Unité de gestion de Jasper
Parcs Canada

Bienvenue chez vous : faites preuve de prudence

Assurer votre retour en sécurité est notre priorité. Ce guide vous propose une approche progressive pour réintégrer votre domicile suite au complexe d'incendies de Jasper. Veuillez lire la section « Dangers inhérents des activités de retour » à la page 30 avant de revenir à Jasper.

Retour versus habitation

Ne présumez pas que votre maison est habitable. Les dommages dans notre ville ont été sporadiques et ne se limitent pas à une seule zone.

Ce guide vous aidera à prendre une décision éclairée en fonction de votre situation spécifique. Nous avons inclus des ressources et des soutiens supplémentaires à contacter au besoin.

Les récents incendies ont profondément affecté Jasper et ses environs. Nous surmonterons cette épreuve ensemble.

À quoi s'attendre

L'état de Jasper a considérablement changé. Le retour pourrait être éprouvant.

- Des dommages importants sont visibles, et certaines scènes pourraient susciter de grandes émotions. Consultez la section sur le soutien en santé mentale à la page 26 avant de revenir.
- Des équipements de lutte contre les incendies, comme des gicleurs, sont possiblement installés en ville.
- Il est possible que des objets de vos balcons ou vérandas soient maintenant sur le gazon ou le trottoir. Les premiers intervenants ont déplacé ces objets après l'ordre d'évacuation pour éliminer les combustibles près des habitations.

État des maisons

Si votre maison est marquée en rouge sur la carte, malheureusement, cela signifie qu'elle est détruite. Vous aurez l'occasion d'examiner votre propriété avec l'aide de l'équipe qualifiée de Rubicon qui sera disponible au Centre de retour et de soutien.





1.0 Planifiez votre retour

La ville de Jasper a été gravement touchée par un grand et puissant incendie de forêt. Certains services seront peut-être limités ou fermés pendant un certain temps.

Faites preuve d'une extrême prudence et respectez la signalisation ou les directives de Parcs Canada et de la Municipalité de Jasper. En cas d'incendie, appelez le 9-1-1.

1.1 Centre de retour et de soutien

Le Centre de retour et de soutien se situe au parc de la Commémoration, où vous trouverez des ressources et des renseignements en matière de :

- Santé mentale
- Services publics
- Internet
- Soutien financier
- Assurance
- Trousse de nettoyage fournie par la Croix-Rouge
- Gestion des déchets
- Services de santé de l'Alberta

1.2 Approvisionnement essentiel

Endroit

Parc de la Commémoration

Coordonnées

1-800-863-6582

wildfireinfo@jasper-alberta.ca



Il est recommandé de prévoir des provisions essentielles pour une période de 72 heures, y compris de la nourriture, de l'eau potable et des médicaments.

- Eau : voir les informations sur l'avis d'ébullition d'eau à la page 15
- Gants
- Masques N95*
- Bottes
- Pantalons longs
- Chandail à manches longues
- Lampes de poche
- Ravitaillement en nourriture : les épiceries seront limitées
- Appareil photo/téléphone et câbles de chargement
- Médicaments
- Des trousse de nettoyage seront fournies par la Croix-Rouge au Centre de retour et de soutien

** Utilisez des masques N95 pour filtrer et réduire l'exposition aux fines particules de poussière comme les cendres et la suie. Le masque N95 est le plus efficace pour filtrer les particules de cendres. Un simple masque anti-poussière n'est pas équivalent à un masque N95. Veillez à ce que votre masque N95 soit correctement ajusté. Un masque N95 mal ajusté à votre visage n'offrira pas une protection efficace.*

1.3 Problèmes de santé

Les résident-es ayant des problèmes de santé complexes, qui pourraient nécessiter des soins hospitaliers, ne devraient pas revenir tant que notre hôpital n'est pas entièrement opérationnel. Cela peut inclure :

- Un problème médical chronique ou grave, comme l'asthme
- Toute personne ayant besoin de soins primaires réguliers, de soins spécialisés, de services de laboratoire ou diagnostic
- Toute personne enceinte de plus de 36 semaines ou ayant une grossesse à haut risque
- Toute personne nécessitant un traitement contre le cancer, une dialyse ou d'autres services médicaux spécialisés
- Toute personne nécessitant des soins à domicile, la dispensation d'oxygène à domicile, ou des soins de santé à domicile
- Toute personne ayant récemment quitté l'hôpital ou ayant subi une transplantation



2.0 Mesures de sécurité dans la ville et le parc

Le complexe d'incendies de Jasper a eu des répercussions considérables sur notre ville et notre parc. Nous vous encourageons à revenir à Jasper en faisant preuve d'une grande prudence. Ensemble, nous veillerons à la sécurité de notre communauté.

2.1 Dangers

Composez le 9-1-1 si vous apercevez des signes d'incendie de forêt.

Faites preuve de prudence face aux dangers présents dans la région de Jasper et du parc :

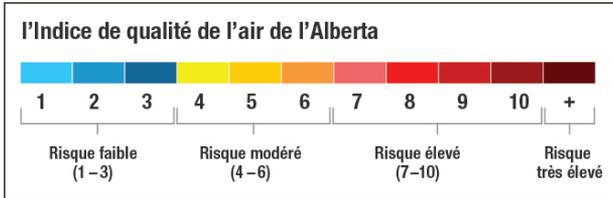
- Structures instables, puits à ciel ouvert, terrains irréguliers et zones humides.
- Objets tranchants comme des clous, des débris métalliques, du béton ou des débris ligneux.
- Cendres, suie et poussière de démolition.
- Matériaux partiellement détruits comme les produits de nettoyage, la peinture et les piles.
- Espaces confinés ou mal ventilés où du monoxyde de carbone peut être présent à cause des pompes ou des nettoyeurs haute pression.
- Espaces étroits susceptibles de s'effondrer.
- Réservoirs de propane ou de carburant utilisés pour le chauffage ou les barbecues.
- Augmentation de la présence de la faune dans la ville. Appelez le Service de répartition de Parcs Canada au 780-852-6155 si vous êtes témoin d'un comportement agressif chez les animaux.
- Arbres morts ou brûlés encore debout.
- Équipement d'incendie et réservoirs d'eau encore présents dans le secteur.
- Puits à cendre profonds dans les zones forestières. Un puits à cendres est un trou rempli de cendres, pouvant contenir des braises chaudes. Les puits à cendres se trouvent souvent à la base des arbres et dans les zones à sol profond. Si vous en voyez un, évitez de marcher dessus ou à proximité.
- Produits ignifuges. Ils peuvent rendre les personnes et les animaux malades s'ils sont ingérés, ou causer des irritations oculaires, assécher la peau et provoquer des picotements sur les coupures et éraflures.



2.2 Qualité de l'air

La fumée résiduelle et les cendres d'incendie peuvent entraîner des problèmes respiratoires. Appelez *Health Link* au 8-1-1 (Info-Santé) avant votre retour si vous avez des inquiétudes concernant la qualité de l'air ou votre état de santé spécifique.

Surveillez la qualité de l'air à Jasper à l'aide de l'[Indice de qualité de l'air de l'Alberta](#) (en anglais) Le site Web de la Municipalité de Jasper sera également mis à jour pour fournir des informations sur la qualité de l'air.



Envisagez de suivre les recommandations suivantes de la « Cote air santé »

Risque pour la santé	Indice de qualité de l'air (Cote air santé)	Messages santé	
		Population à risque	Population en général
Faible risque	1 à 3	Profitez de vos activités habituelles en plein air.	Qualité de l'air idéale pour les activités en plein air.
Risque modéré	4 à 6	Envisagez de réduire ou de reporter les activités exténuantes en plein air si vous éprouvez des symptômes.	Aucun besoin de modifier vos activités habituelles en plein air à moins d'éprouver des symptômes comme la toux et une irritation de la gorge.
Risque élevé	7 à 10	Réduisez ou reportez les activités exténuantes en plein air. Les enfants et les personnes âgées devraient également modérer leurs activités.	Envisagez de réduire ou de reporter les activités exténuantes en plein air si vous éprouvez des symptômes comme la toux et une irritation de la gorge.
Risque très élevé	Plus de 10	Évitez les activités exténuantes en plein air. Les enfants et les personnes âgées devraient également éviter de se fatiguer en plein air.	Réduisez ou reportez les activités exténuantes en plein air, particulièrement si vous éprouvez des symptômes comme la toux et une irritation de la gorge.

Les personnes à risque comprennent :

- Les personnes souffrant de problèmes respiratoires (comme la BPCO et l'asthme)
- Les personnes ayant des antécédents de problèmes cardiovasculaires (comme l'angine ou un infarctus)
- Les femmes enceintes, enfants de sept ans et moins et personnes âgées (65 ans et plus)

2.3 Zones fermées



Des secteurs de la ville et du parc seront fermés pour des raisons de sécurité.

Veillez respecter la signalisation ou les directives données par Parcs Canada, la Municipalité de Jasper ou d'autres membres du personnel. Ce faisant, vous assurerez votre sécurité et celle de notre collectivité.

Ordonnance de restriction des activités vs Zones fermées de Parcs Canada

Ordonnance de restriction des activités : Il s'agit d'un document juridique qui interdit une activité (conduite, vélo, arrêt sur la route, camping, VTT) dans un endroit précis. Cela ne signifie pas que les visiteurs et les membres de la collectivité ne peuvent pas accéder à cette zone.

Exemple à Jasper : [Activité restreinte : Présence de chiens sur les plages publiques](https://parcs.canada.ca/pn-np/ab/jasper/bulletins/acba5056-8305-4bad-846f-23eeacd5cc50)
(parcs.canada.ca/pn-np/ab/jasper/bulletins/acba5056-8305-4bad-846f-23eeacd5cc50)

Zones fermées : Lorsqu'une zone est fermée, un document juridique est publié interdisant l'accès aux personnes non autorisées.

Exemple à Jasper : [Zones fermées : Sentier no 7 - Des grizzlis et des ours noirs fréquentent le secteur](https://parcs.canada.ca/pn-np/ab/jasper/bulletins/f798d5f4-afee-40ae-a9b1-ff2a5597749b)
(parcs.canada.ca/pn-np/ab/jasper/bulletins/f798d5f4-afee-40ae-a9b1-ff2a5597749b)



3.0 Rentrer chez soi en toute sécurité

Personne n'est entré dans votre maison ou votre propriété pour inspecter les dommages à l'intérieur ou à l'extérieur. Ne présumez pas que vous pouvez habiter votre maison en toute sécurité.

Même si votre propriété est toujours debout, cela ne signifie pas qu'il n'y a pas de danger. Faites preuve de prudence et de minutie lorsque vous entrez dans votre maison ou votre propriété.

Les services de santé de l'Alberta disposent d'un document plus détaillé sur la réouverture des bâtiments, des maisons et des entreprises après un incendie de forêt. Consultez-le pour plus d'informations (en anglais) :

albertahealthservices.ca/assets/wf/eph/wf-eph-reopening-building-home-business-wildfire.pdf



Remarque au sujet des assurances

Il est possible que votre assurance habitation standard couvre les frais de réparation et de nettoyage nécessaires après des dommages causés par le feu et la fumée. Assurez-vous de discuter avec votre expert en assurance pour élaborer un plan adapté et comprendre le processus. Vous trouverez la liste de vérification complète sur l'assurance à la page 24.

Vous pouvez choisir de réparer ou de nettoyer votre maison vous-même. Pour plus d'informations, consultez la liste de vérification pour le nettoyage à la page 18.

3.1 Avis d'ébullition d'eau

Un avis d'ébullition d'eau signifie que votre eau du robinet n'est pas sécuritaire pour la consommation ou l'utilisation habituelle.

Suivez ces étapes :

1. Remplissez une casserole ou une bouilloire avec de l'eau du robinet et chauffez-la sur le four jusqu'à ébullition.
2. Laissez l'eau bouillir pendant 1 minute.
3. Éteignez le feu et laissez l'eau refroidir. Versez ensuite l'eau dans un contenant propre et désinfecté.



À votre retour à Jasper, il se peut qu'un avis d'ébullition soit publié pour votre région. Consultez le site Web des services de santé de l'Alberta (AHS) pour obtenir des renseignements à jour. Consultez les avis de santé en vigueur (Active Health Advisories) pour Jasper.

Zones sans avis d'ébullition d'eau

Cela signifie que vous pouvez boire et utiliser votre eau normalement. Il n'est plus nécessaire de faire bouillir l'eau.

Avant de l'utiliser, purgez votre réseau d'alimentation en eau :

- Faites couler l'eau de tous les robinets d'eau froide pendant au moins 5 minutes avant de l'utiliser.
- Faites couler l'eau de tous les robinets d'eau froide pendant au moins 5 minutes avant de l'utiliser (même si l'eau n'est pas chaude).
- Pour les grands bâtiments (immeubles d'habitation et condos) : le temps de la purge d'eau doit dépasser 5 minutes pour s'assurer que suffisamment d'eau circule dans tout le système du bâtiment.

3.2 Évaluer les dangers extérieurs

Évaluez les dégâts à l'extérieur de votre maison :

- Vérifiez la stabilité des arbres autour de votre propriété. Tout arbre endommagé par le feu ou le vent devra être abattu.
- Vérifiez qu'il n'y a pas de risques électriques, comme des fils dénudés.
- Évitez tout contact avec les lignes et les poteaux électriques endommagés ou tombés. En cas de danger, contactez ATCO Electric au 1-800-668-5506.

3.3 Évaluer les dommages structurels

Avant d'entrer dans votre maison, soyez attentif aux risques d'effondrement ou de défaillance structurelle.

N'entrez pas dans votre domicile si vous observez l'un des signes suivants :

- Dommages structurels :
 - Toits ou planchers endommagés, ou qui semblent être sur le point de s'effondrer
 - Fondations brisées
 - Cheminées en brique ou en ciment endommagées
 - Fondations en béton fissurées ou inclinées
- Chaleur ou fumée : Appelez immédiatement les pompiers en composant le 9-1-1 pour signaler tout point chaud.
- Odeur de gaz naturel : Contactez la ligne d'urgence d'ATCO Gas au 1-800-511-3447.

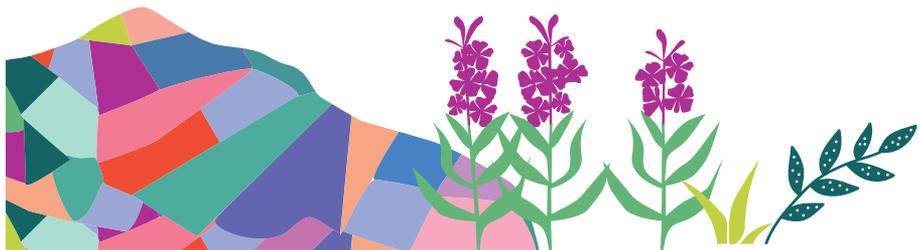


3.4 Entrer de manière sécuritaire

Suivez cette liste de vérification lors de votre retour à la maison :

- Portez l'équipement de sécurité approprié : Masque N-95, gants, pantalons longs et bottes.
- Arrivez durant le jour.
- Évaluez les dommages structurels à chaque nouvelle zone explorée.
- Utilisez des lampes de poche.
- Évitez d'utiliser les appareils électroménagers électriques qui pourraient avoir été endommagés par le feu. Ceux-ci doivent être inspectés par un électricien qualifié.
- Gardez les enfants et les animaux de compagnie sous surveillance constante. Ne laissez pas les enfants ou les animaux de compagnie jouer dans les zones affectées par l'incendie.
- N'essayez pas de récupérer des objets ou de grimper dans les petits espaces pour voir les dégâts.
- Lavez-vous les mains si vous touchez des cendres, de la suie ou d'autres particules inhabituelles.

- Appelez le service de répartition de Parcs Canada si vous trouvez un animal dans votre maison ou sur votre propriété : 780-852-6155



3.5 Liste de vérification pour le nettoyage

Maintenant que vous avez évalué les risques et que vous êtes entré dans votre maison en toute sécurité, vous pouvez commencer à nettoyer. La Croix-Rouge mettra à votre disposition une trousse de nettoyage au Centre de retour et de soutien.

Vous pouvez choisir de nettoyer vous-même ou de faire appel à un nettoyeur professionnel en passant par votre expert en assurance. Pour en savoir plus sur les assurances, consultez la page 24.

- Ne jetez rien et ne commencez pas à nettoyer avant d'avoir contacté votre expert en assurance.
- N'utilisez pas d'eau de Javel pour nettoyer les zones où des produits ignifuges ont été utilisés. L'eau de Javel peut réagir avec les produits chimiques ignifuges et produire des fumées toxiques.
- Nettoyez toutes les surfaces avec de l'eau chaude et du savon.
- Après le premier nettoyage, vous pouvez désinfecter en utilisant une solution d'eau de Javel douce : une cuillère à soupe d'eau de Javel pour quatre litres d'eau.
- Lavez à la machine ou nettoyez à sec les vêtements, les linges de maison et la literie.
- Nettoyez les tapis, les meubles et les matelas à la vapeur. Si vous trouvez des moisissures sur des matériaux souples, reportez-vous à la liste de vérification des moisissures à la page 19.
- Nettoyez l'intérieur des armoires, des tiroirs et des placards.
- Essayez le dessous des meubles, des tables et des chaises.
- Nettoyez les fenêtres et les vitres.
- Assurez-vous qu'il n'y a pas de surface humide dans votre maison.
- Si vous trouvez des moisissures, suivez la liste de vérification pour le nettoyage des moisissures à la page 19.



3.6 Moisissures

Appelez votre compagnie d'assurance si vous trouvez ou sentez des moisissures dans votre maison. L'exposition aux moisissures peut être dangereuse.

Vous pouvez traiter les moisissures vous-même ou faire appel à un entrepreneur par l'intermédiaire de votre compagnie d'assurance.

Remarque : Faites appel à un entrepreneur si vous constatez la présence de moisissures sur plus de 10 pieds carrés (taille d'une serviette de bain).

Évaluation des moisissures

- Effectuez une inspection visuelle avec des gants et un masque N95.
- Vérifiez les éléments tels que les tapis, les cloisons sèches et le bois de charpente.
- Évaluez l'ampleur de la prolifération des moisissures et les matériaux touchés.

Élimination des moisissures

- Portez des gants et un masque N95.
- Placez les articles moisis dans un sac en plastique scellé.
- Enlevez et jetez tous les matériaux souples affectés.
- Enlevez et jetez les matériaux souples et les cloisons sèches endommagés par l'eau. Les matériaux affectés par l'eau peuvent développer des moisissures.
- Disposez des déchets de moisissure dans des sacs scellés de façon appropriée. Voir la liste de vérification pour l'élimination des déchets à la page 23.
- Déterminez quels éléments peuvent être conservés, notamment :
 - Les surfaces qui n'ont pas absorbé l'eau
 - Les tissus qui peuvent être nettoyés à sec ou lavés à la machine, puis désinfectés à l'eau de Javel.

Nettoyage

- Nettoyez et désinfectez les éléments qui peuvent être conservés.
- Nettoyez toutes les surfaces autour des zones touchées par les moisissures avec de l'eau chaude et du savon.
- Désinfectez ensuite toutes les surfaces à l'aide d'une solution d'eau de Javel douce (une cuillère à soupe d'eau de Javel pour quatre litres d'eau).
- Séchez les articles mouillés dès que possible.
- Utilisez un déshumidificateur pour éliminer l'excès d'humidité.
- Ouvrez les fenêtres et utilisez des ventilateurs pour faire circuler l'air.

3.7 Réfrigérateurs, congélateurs et lave-vaisselles

Avant d'examiner votre réfrigérateur ou congélateur, assurez-vous d'avoir un plan avec votre expert en assurance et de bien comprendre le processus. Il pourrait vous conseiller de sceller votre appareil avec du ruban adhésif pour éviter tout risque d'exposition aux moisissures. Mais, la décision finale vous appartient.

Si vous découvrez des moisissures, contactez votre compagnie d'assurance pour savoir si vous devez remplacer votre réfrigérateur ou congélateur et vérifier si cela est couvert par votre assurance. Voir les informations sur l'assurance à la page 24 et les informations sur les moisissures à la page 19.

Si vous décidez de vous débarrasser d'un gros appareil électroménager, reportez-vous à la section sur l'élimination des déchets à la page 23.

Nettoyez, désinfectez et désodorisez votre réfrigérateur et votre congélateur une fois que vous avez jeté les aliments avariés :

- Débranchez le réfrigérateur et le congélateur.
- Rincez ou purgez les serpentins et les compresseurs.
- Pour nettoyer l'intérieur des appareils, utilisez de l'eau et du savon, puis rincez à l'eau claire.
- Désinfectez l'intérieur avec une solution d'eau de Javel et d'eau (une cuillère à thé d'eau de Javel ordinaire pour 4 tasses d'eau).
- Laissez les portes du réfrigérateur et du congélateur ouvertes pour les sécher.
- Une fois que l'appareil électroménager est sec, rebranchez-le.
- Attendez que la température intérieure de votre réfrigérateur atteigne 4°C avant de le remplir d'aliments.
- Attendez que la température du congélateur atteigne -18°C avant d'y placer des aliments.

Remarque : Si vous n'êtes pas sûr de ce qu'il faut faire, contactez votre compagnie d'assurance. Elle pourra vous aider à déterminer si vous devez remplacer votre réfrigérateur ou votre congélateur.

Lave-vaisselle

- Si vous trouvez des moisissures, suivez la liste de vérification des moisissures à la page 19.
- Lancez un cycle régulier à température élevée ou un cycle d'assainissement.

3.8 Nourriture

Jetez :

- Aliments des réfrigérateurs, glacières et congélateurs
- Aliments dont les emballages sont ouverts
- Aliments endommagés par le feu ou la fumée
- Légumes ou fruits crus

- Aliments affectés par la fumée
- Aliments dans des récipients en carton, en mousse ou poreux
- Conserves bombées, rouillées ou bosselées.
- Remarque : prenez des photos et dressez une liste des aliments que vous jetez pour votre compagnie d'assurance.*

3.9 Systèmes CVC

Remplacez le filtre de votre système CVC avant de l'utiliser. Cela comprend votre système de chauffage et de climatisation. Si vous ne savez pas comment remplacer votre filtre, contactez un technicien en CVC pour obtenir de l'aide.

Si vous décidez de remplacer votre filtre vous-même, portez l'équipement de sécurité approprié (masque N95, gants, etc.) et jetez le filtre.

3.10 Nettoyage extérieur

Essayez de rassembler et de contenir les cendres, la suie et les débris. Il est important de prévenir la dispersion de ces matériaux et de les éliminer en toute sécurité.

- Lavez à pression ou frottez les surfaces extérieures.
- Raclez les cendres et la suie. Mettez-les dans des sacs en plastique ou d'autres récipients qui les empêcheront de se répandre.
- N'utilisez pas de tuyaux à air ou de souffleuse à feuilles.
- Lavez tous les jouets et les structures de jeu.
- Utilisez de l'eau ou des nettoyeurs biodégradables pour éliminer les résidus de produits ignifuges.
- Remplacez le sable, le gravier ou tout autre matériau meuble autour des équipements de jeu en cas de présence visible de cendres, de suie ou de débris.
- Fermez les fenêtres de votre maison lorsque vous nettoyez à l'extérieur, afin d'éviter que la poussière et la fumée ne pénètrent dans votre maison.

3.11 Jardins

Ne mangez pas les fruits et légumes qui poussaient dans votre jardin pendant l'incendie. Ils ont probablement été affectés par la fumée.

Les fruits, légumes et plantes du jardin peuvent être contaminés par des produits ignifuges. Jetez les fruits, légumes et plantes du jardin affectées par des produits ignifuges.



4.0 Électricité, gaz, et téléphone

Évitez tout contact avec les lignes et les poteaux électriques endommagés ou tombés. Entrer en contact avec une ligne sous tension peut provoquer de graves blessures ou même être fatal. Si vous apercevez une ligne tombée, maintenez une distance d'au moins 10 mètres, appelez la ligne d'urgence d'ATCO (1-800-668-5506) et assurez-vous que tout le monde demeure à l'écart.

4.1 Électricité

ATCO a rétabli l'électricité pour la majorité des résidences en ville. Les travaux de rétablissement de l'électricité se poursuivent dans les zones avoisinantes, y compris au lac Edith et sur les sites commerciaux et industriels de la région.

Si vous n'avez pas d'électricité :

- Vérifiez d'abord votre panneau électrique principal et disjoncteur, car un fusible grillé ou un disjoncteur déclenché pourrait en être la cause.
- Il suffit de déplacer tout interrupteur déclenché en position « arrêt » puis en position « marche » pour rétablir l'électricité.

Si cela ne fonctionne pas :

- Appelez la ligne d'urgence d'ATCO Electric (24/7) en cas de panne d'électricité : 1-800-668-5506
- Rapportez la panne avec l'application My ATCO Electricity, ou
- Remplissez le formulaire disponible en ligne : <https://structures.atco.com/fr-ca.html>

4.2 Gaz

Les équipes d'ATCO se rendront à chaque résidence pour rétablir le service de gaz naturel, remettre en marche vos appareils électroménagers en toute sécurité et s'assurer qu'ils fonctionnent :

- ATCO déverrouillera le système lors de sa visite chez vous ou dans votre entreprise.
- Prenez l'affiche jaune comprise dans ce guide
- Placez cette affiche dans une fenêtre avant bien visible depuis la rue, avec la mention « NATURAL GAS REQUIRED » (Gaz naturel requis) vers l'extérieur.
- Cela indique au personnel d'ATCO que vous êtes présent et prêt à rétablir le service de gaz naturel.
- Vous devez être sur place pour permettre l'accès à ATCO.
- L'entretien prendra environ 15 minutes pour les abonnés résidentiels et jusqu'à une heure pour les abonnés commerciaux.
- Le personnel d'ATCO portera une pièce d'identité avec photo fournie par la compagnie et se rendra à votre maison ou entreprise entre 9 h et 21 h.
- Si vous n'avez pas reçu la visite des équipes d'ATCO dans les 48 heures suivant votre retour, veuillez appeler au 310-5678 ou remplir le formulaire en ligne : atco.com/wildfires.



** Si vous sentez une odeur de gaz, quittez immédiatement les lieux et appelez la ligne d'urgence d'ATCO au 1-800-511-3447 ou composez le 9-1-1.*

Consultez la carte d'ATCO pour vérifier l'état de l'alimentation en électricité et en gaz naturel de votre domicile ou de votre entreprise : atco.com/wildfires

4.3 Téléphone

Votre service téléphonique devrait être opérationnel. Contactez votre fournisseur pour plus d'informations.



5.0 Élimination des déchets

Il est essentiel de respecter les directives de la Municipalité de Jasper en matière d'élimination des déchets. Votre expert en assurance peut vous aider à comprendre comment éliminer les gros déchets.

Les procédures d'élimination des déchets sont en constante évolution.

Veuillez consulter le site Web de la Municipalité de Jasper pour obtenir des renseignements à jour sur ce qu'il faut faire avec certains types de déchets.

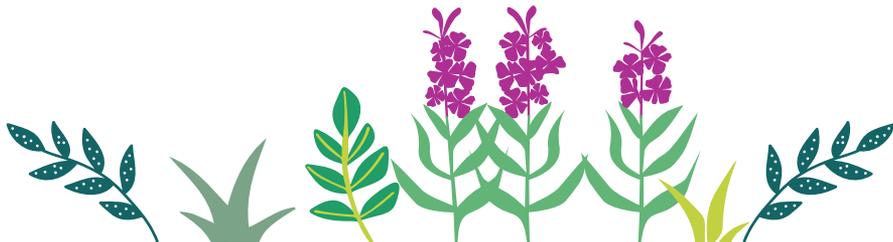


1. Balayez ce code QR
2. Remplissez le formulaire de demande de retrait d'appareils électroménagers.
3. Vous recevrez des informations supplémentaires sur les horaires de ramassage.

Les processus d'élimination des déchets sont susceptibles de changer et s'adaptent en fonction de l'évolution de la situation. Consultez régulièrement le site Web de la Municipalité de Jasper pour obtenir les dernières directives concernant la gestion des différents types de déchets.

NE DÉPOSEZ AUCUN de ces objets dans la rue ou sur le trottoir :

- Déchets alimentaires
- Matières dangereuses et tout ce qui a été en contact avec ces dernières
- Matelas et gros objets endommagés comme les canapés





6.0 Assurance

Si vous avez des questions, contactez votre représentant en assurances ou consultez la page dédiée aux incendies de forêt et à l'assurance sur le site du Bureau d'assurance du Canada. Vous pouvez également appeler le Centre d'information des consommateurs du BAC au 1-844-2ask-IBC (1-844-227-5422) ou envoyer un courriel à : AskIBCWest@ibc.ca

6.1 Points clés

- Avant de commencer tout travail sur votre propriété, assurez-vous d'avoir un plan avec votre expert en assurance et de bien comprendre le processus.
- Il est possible que votre assurance habitation standard couvre les frais de réparation et de nettoyage nécessaires après des dommages causés par le feu et la fumée ou l'eau liée à un incendie.
- Si vous souhaitez nettoyer et réparer votre propriété vous-même, assurez-vous de le faire en toute sécurité et de vous protéger. Discutez avec votre assureur pour le remboursement des travaux que vous effectuez.
- Les dommages aux maisons peuvent varier, et le processus de nettoyage et de restauration sera différent selon l'ampleur des dégâts.
- Vous pouvez choisir le fournisseur de service qui vous convient pour le nettoyage et la restauration de votre domicile. Votre expert en assurance peut vous recommander un fournisseur ayant l'expérience et l'équipement nécessaires.
- Parlez à votre expert en assurance avant de nettoyer ou de jeter des objets.
- Travaillez avec lui pour trouver la meilleure solution pour votre situation.
- Les dommages causés aux véhicules par le feu et la fumée sont couverts en fonction de votre contrat.

6.2 Liste de vérification pour les assurances

- Si vous ne l'avez pas encore fait, contactez votre assureur et déposez une demande d'indemnisation.
- Collaborez avec votre expert en assurance. Il est là pour vous guider à travers la procédure d'indemnisation.
- Dressez une liste de tous les biens endommagés.
- Photographiez et filmez les dommages autant que possible. Si possible, compilez les photos prises avant et après l'incident en y ajoutant le plus d'informations possible.
- Rassemblez les preuves d'achat, les photos, les reçus et les garanties. Cela permet de déterminer la marque et le modèle du bien endommagé.
- Conservez tous les reçus relatifs au nettoyage.
- Renseignez-vous auprès de votre assureur sur la couverture des frais.

**ENSEMBLE NOUS
RECONSTRUIRONS**

NOS MAISONS

NOS ENTREPRISES

NOS RÊVES

NOS VIES





7.0 Ressources en santé mentale

Soyez indulgent envers vous-même. Cette situation est nouvelle pour tout le monde.

Tous les résidents et résidentes de Jasper ont vécu une certaine forme de perte. Chaque personne vit cette situation à sa manière, et sa façon de gérer l'épreuve sera unique.

Utilisez cette liste de vérification pour réfléchir à ce que vous ressentez pendant que vous vivez cette expérience intense :

Notre santé mentale évolue constamment. Faites le point avec vous-même régulièrement.

Comment vous sentez-vous?

SAIN	EN RÉACTION	BLESSÉ	MALADE
<ul style="list-style-type: none"> • Mes changements d'humeur sont normaux • Je dors autant que d'habitude • J'ai suffisamment d'énergie • Mon corps se sent bien • Je vais à l'école ou au travail comme d'habitude • J'apprécie autant que d'habitude être avec les autres 	<ul style="list-style-type: none"> • Je me sens plus nerveux-se, triste ou irritable que d'habitude • Il m'arrive d'avoir de la difficulté à dormir • Je me sens fatigué-e • J'ai des tensions musculaires ou des maux de tête • Je reporte mes tâches • Je suis moins sociable que d'habitude 	<ul style="list-style-type: none"> • Je ressens de la colère, de la tristesse ou du désespoir • J'ai souvent des problèmes de sommeil • Je n'ai pas beaucoup d'énergie • Mon corps est douloureux ou endolori • Je m'absente de l'école ou du travail • J'évite la compagnie des autres 	<ul style="list-style-type: none"> • Je me sens très anxieux-se • Je me mets facilement en colère • Je n'arrive pas à m'endormir ou à rester endormi-e • Je n'ai plus d'énergie • Je me sens malade • Je n'arrive pas à accomplir mes tâches • Je m'absente de l'école ou du travail • J'évite la compagnie des autres
<p>Que faire : Prenez soin de vous et écoutez-vous</p>	<p>Que faire : Prenez des pauses et parlez à un-e ami-e</p>	<p>Que faire : Demandez de l'aide et mettez-vous en priorité</p>	<p>Que faire : Cherchez un soutien professionnel et suivez les recommandations</p>

- Faites le point avec vous-même : où en êtes-vous avec votre santé mentale?
- Faites-vous un plan pour prendre soin de vous. Cela vous permettra de prendre soin des autres.
- Utilisez les ressources à votre disposition.
- Mangez bien, hydratez-vous, restez actif et reposez-vous suffisamment.
- Quand vous vous sentez submergé par la situation, prenez le temps de pratiquer des exercices de respiration profonde.
- Rappelez-vous que vous n'êtes pas seul-e.

Soutenir vos enfants :

- Donnez l'exemple avec des comportements d'adaptation positifs.
- Favorisez un dialogue ouvert.
- Gardez une routine pour leur donner un sentiment de normalité.

Ressources

Consultez le site Web www.ahs.ca/wildfire ou appelez la ligne d'assistance en santé mentale au 1-877-303-2642.

- Alberta 211 : Appelez ou envoyez le message texte « INFO » au 2-1-1 ou visitez ab.211.ca
- Association des psychologues de l'Alberta : 1-888-424-0297
- Ligne d'assistance en santé mentale (24/7) : 1-877-303-2642
- Ligne d'assistance en matière de dépendance : 1-866-332-2322
- Ligne d'écoute, d'espoir et de mieux-être pour les s autochtones : 1-855-242-3310
- Ligne d'aide par messages textes (*Crisis text Line*) : Textez : « CONNECT » au 7-4-1-7-4-1
- Text4hope : Textez : HOPEAB au 3-9-3-9-3-9
- Health Link (Info-Santé) : 8-1-1
- Jeunesse, J'écoute : 1-800-668-6868

911

8.0 Ressources en cas d'urgence

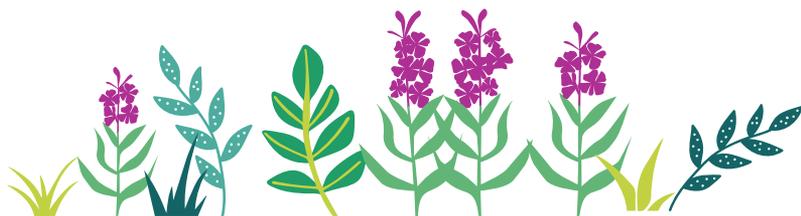
- Service d'urgence 911
- Cottage Medical Clinic (clinique médicale) : 780-852-4885
- Alberta Health Link (Info-Santé) : 8-1-1
- ATCO : 1-800-511-3447 / 310-5678
- TELUS Mobilité : composez *611 sur votre cellulaire TELUS ou le 1-866-558- 2273 à partir d'un autre appareil.
- TELUS Internet : 1-888-811-2323 (sans frais)
- Shaw Internet : 1-888-472-2222
- Direct Energy : 1-866-374-6299
- Enmax : 310-2010



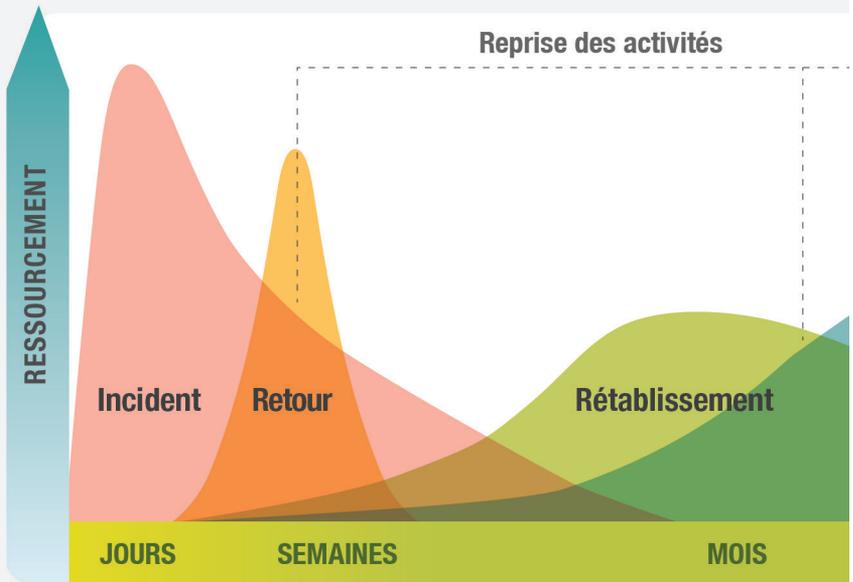
9.0 Et ensuite?

Pour l'instant, l'avenir reste à définir. Mais nous pouvons tous mettre à profit nos forces et nos passions pour découvrir ce qui nous attend.

Ensemble, nous œuvrerons pour créer un Jasper prospère.



TRANSITION POST-INCIDENT DU COMPLEXE D'INCENDIES DE JASPER



Incident :

- ◆ L'équipe de gestion des incidents est concentrée sur le combat et la maîtrise des feux de forêt.
- ◆ Planification initiale du retour.

Retour :

Objectifs :

- ◆ Coordination et gestion des priorités pour le rétablissement des services essentiels, des établissements d'hébergement commercial périphériques, et le retour des résidents et du personnel
- ◆ Surveillance de la qualité de l'air
- ◆ Soutien aux employés et aux résidents
- ◆ Opérations simultanées de soutien à la planification du rétablissement



Rétablissement:

- ◆ Évaluation des dommages, élimination des ordures ménagères, des véhicules et des déchets dangereux, et travaux de démolition
- ◆ Remise en état des lieux
- ◆ Rétablissement complet des services publics
- ◆ Règlement de sinistres
- ◆ Révision des politiques de planification et de développement de la MJ et de PC
- ◆ Élaboration du programme de reconstruction

Reconstruction :

- ◆ Solutions de logement temporaires et à moyen terme
- ◆ Identification des besoins du programme de reconstruction
- ◆ Lancement et exécution du programme d'investissement conformément à la révision de la Politique de planification et d'aménagement du territoire
- ◆ Gestion des parties prenantes et continuité des activités commerciales



10.0 Déclaration relative aux dangers inhérents

Jusqu'à nouvel ordre, l'accès à la municipalité de Jasper et aux environs, et la réalisation de toute activité de retour, peuvent comporter des risques et dangers inhérents. Ces risques incluent des blessures ou pertes de toutes sortes, y compris des blessures graves, des risques pour la vie, voire la mort, pouvant résulter notamment des :

- A. Actions ou négligence du personnel des services d'urgence, d'autres membres du public, de la Municipalité de Jasper ou de son Conseil, ainsi que de ses employés, bénévoles, agents, invités ou représentants de tout type.
- B. Risques supplémentaires liés aux activités de réintégration et aux événements et activités associés. En accédant aux zones de la municipalité de Jasper, le public accepte et assume tous ces risques, dangers et périls, ainsi que la possibilité de blessures, décès, dommages matériels, perte de biens ou toute autre perte ou dépense qui en résulterait.
- C. En participant aux activités de réintégration, vous acceptez de renoncer à toute réclamation contre la Municipalité de Jasper, ainsi que ses employés ou agents, pour toute perte, toute blessure ou tout dommage.





11.0

Merci à tous les partenaires
qui ont soutenu cet incident.



jasper-alberta.ca/p/thank-you

